

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2018 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 49 Présents : 34 Votants (dont 4 pouvoirs) : 38	L'an deux mille dix huit, le vingt deux octobre le Bureau communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 15/10/2018
---	--

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENO - DOMAGNE, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Yves HISOPE - GENNES SUR SEICHE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Xavier JEGU - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Joseph MARECHAL - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Pierre MELOT - MOULINS, Georges GROUSSARD - PRINCE, Gérard CHOPIN - RANNEE, Janine GODELOUP - ST AUBIN DES LANDES, Jean PITOIS - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Pierre MEHAIGNERIE - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE

Ont donné pouvoir :

Gilbert GERARD donne pouvoir à Gérard CHOPIN, Marc FAUVEL donne pouvoir à Denis CHEVROLLIER, Dominique KERJOUAN donne pouvoir à Bernard RENO, Michèle PRACHT donne pouvoir à Marie-Cécile DUCHESNE

Etaient absents :

Bernard GUAIS, Teddy REGNIER, Christian OLIVIER, Marie-Christine MORICE, Sébastien FORTIN, Louis MENAGER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Joseph JOUAULT, Yannick FOUET, Bruno GATEL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION

DB 2018_045 : Étude préalable à la mise en place d'une filière bio locale solidaire sur le Pays de Vitré-Portes de Bretagne : attribution d'une subvention à AGROBIO 35 (7.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°161 du conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°174 et 175 du 18 avril 2014, n°319 du 26 septembre 2014, n°388 du 12 décembre 2014, n°56 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°8 du 29 janvier 2016, n°28 du 17 mars 2017 et n° 2017-107 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau notamment en matière d'attribution de subventions à divers organismes d'un montant inférieur ou égal à 23 000€ ;

Considérant la sollicitation de l'association AgroBio 35 pour bénéficier d'un soutien financier de Vitré Communauté dans le cadre du pilotage d'une étude portant sur la mise en place d'une filière bio locale solidaire sur le Pays de Vitré ;

Considérant le programme de l'étude pilotée par AgroBio 35 pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018) sur les territoires de Vitré Communauté et Pays de la Roche aux Fées , dont les principaux enjeux sont les suivants :

- Mesurer l'offre bio potentielle du territoire et organiser un regroupement de l'offre ;
- Aboutir sur l'étude de faisabilité du projet de légumerie ;
- Stimuler la demande de produits bio locaux dans la restauration collective du secteur ;
- Mobiliser les acteurs publics et politiques

Considérant les objectifs poursuivis par cette étude :

- répertorier l'ensemble des producteurs bio locaux intéressés pour approvisionner une filière bio locale solidaire ;
- définir un plan d'action auprès des 8 restaurations collectives intéressées par un accompagnement pour augmenter leurs approvisionnement bio locaux ;
- scénariser un modèle de rentabilité économique prévisionnel de l'activité légumerie ;
- définir des hypothèses de structuration des relations entre parties prenantes du projet légumerie ;

Considérant le budget nécessaire à la mise en œuvre de cette étude, soit 32 750 € HT ;

Considérant les participations financières de l'État (10 000 €), du Département (5 000 €), du Pays de la Roche aux Fées (1 000€) ;

Considérant que l'engagement financier de la Région (7 775 €) est quant à lui conditionné à un engagement financier des collectivités locales (Vitré Communauté et Pays de la Roche aux Fées Communauté) ;

Il vous est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 1 000€ à l'association AGROBIO 35 au titre de l'étude portant sur la mise en place d'une filière bio locale solidaire sur le Pays de Vitré.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

FINANCES - FISCALITE

DB_2018_046 : Fonds de concours 2014-2020 (7.8)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°47 du 13 mars 2015 définissant les modalités de répartition de Fonds de Concours 2014-2020 aux communes, permettant de participer au financement des équipements communaux structurants ;

Considérant les dossiers de demande de versement de fonds de concours réceptionnés et détaillés ci-dessous :

Il vous est proposé d'autoriser le versement de ces fonds de concours.

Projets proposés au bureau communautaire du 22/10/2018

Commune	Date demande subvention	Date réception dossier complet	Description de l'opération	Montant HT opération	Montant subventions	Autres fonds de concours Vitré Cité déjà attribués sur le même projet	Fonds de concours Vitré Communauté	% subventions	Remarques
DOMAGNE	02/10/2018	02/10/2018	Aménagement Zones de Loisirs	126 148,00 €			20 000,00 €	16 %	
TORCE	21/09/2018	21/09/2018	Aménagement Espace Mairie	255 380,00 €	46 745,50 €		54 600,00 €	40 %	
MECE	07/09/2018	20/09/2018	Aménagement de la rue de l'Eglise, de la Chapelle et du D'Alibart	226 899,00 €	121 018,00 €		50 000,00 €	75 %	
MONTREUIL DES LANDES	05/10/2018	05/10/2018	Programme Voirie 2018 PATA	11 350,00 €			5 675,00 €	50 %	
TOTAL							130 275,00 €		

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

TRANSPORT

DB_2018_047 : Versement d'un fonds de concours - abris bus (7.8)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du 8 décembre 2007, fixant les modalités de versement d'un fonds de concours pour l'acquisition et/ou l'aménagement d'abris scolaires ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Considérant le dossier réceptionné et détaillé ci-dessous ;

Considérant les éléments, ci-dessous, servant au calcul :

Commune	Population DGF 2014	Modulation en 2014 en %	Modulation subvention en %	% de la subvention	Prix abri en euro	Montant subvention
Cornillé	875	- 2	25	24,50	1 500,00 €	367,50 €

Il vous est proposé d'autoriser le versement du fonds de concours suivant :

Commune	Date délibération Conseil Municipal	Date réception dossier	Description de l'opération	Nombre d'abri	Montant HT opération par abri	Dotation Vitré Communauté	Total
Cornillé	22 septembre 2018	29 septembre 2018.	Abris-Bus	1	1 500.00 euros	367.50 euros	367.50 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

DB 2018_048 : Versement d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (7.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération du 9 mars 2018, fixant les modalités d'attribution d'une subvention pour les acquéreurs de vélos à assistance électrique neufs, résidents de Vitré Communauté ;

Considérant les dossiers réceptionnés et détaillés ci-dessous ;

COMMUNE	NOMS	Date réception du dossier	Description de l'opération	Nombre de vélo	Montant TTC du vélo	Dotatin Vitré Communauté
VITRE	CHAMALBIDE CHRISTELLE	07/09/2018	vélo électrique	1	752,89 €	188,22 €
VITRE	BUSSON MARIE-JO	13/09/2018	vélo électrique	1	1 449,00 €	200,00 €
LA GUERCHE	MARTIN MICHELLE	17/09/2018	vélo électrique	1	1 699,00 €	200,00 €
VITRE	CHALUPITRE CATHERINE	18/09/2018	vélo électrique	1	1 299,00 €	200,00 €
TORCE	FOUET MARIELLE	16/09/2018	vélo électrique	1	599,00 €	149,75 €
DOMAGNE	PERRIN ANNICK	26/09/2018	vélo électrique	1	1 020,00 €	200,00 €
					TOTAL	1 157,97 €

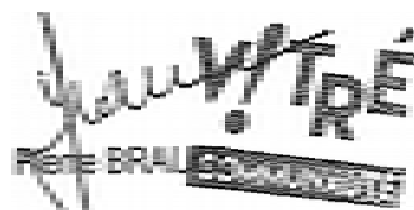
Il vous est proposé d'autoriser le versement des subventions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Fait à Vitré
Le 24 octobre 2018

Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services



The image shows a handwritten signature in black ink over a rectangular stamp. The stamp contains the text 'BUREAU COMMUNAUTAIRE' and 'VITRE' in a stylized font.